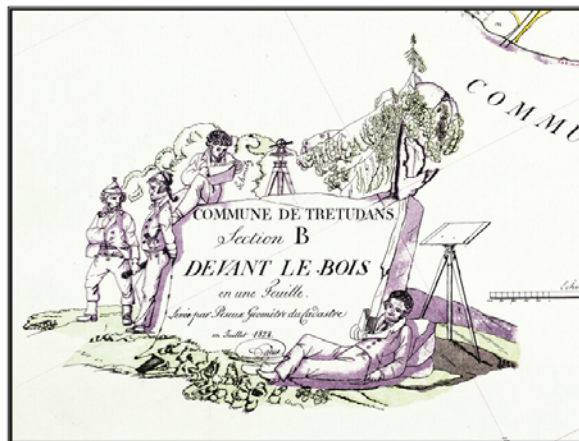


Rouen, le 28/11/2007

Communiqué de presse

- Gros plan sur le cadastre : 200 ans de parcelles (1807-2007) -
L'évolution de 16 sites seinomarins remarquables illustrée en plans géants sur les grilles de l'Hôtel du Département (Rouen)
Du 1^{er} au 9 décembre 2007, Quai Jean Moulin



Cartouche de la commune de TRETUDANS (1828)

Le Département de Seine-Maritime accueille l'exposition du Bicentenaire du Cadastre organisée par la Direction des Services Fiscaux de Seine-Maritime. Cette exposition présente l'évolution du plan cadastral entre 1807 et 2007, sur seize sites et villes remarquables de Seine-Maritime : Rouen, Le Havre, Elbeuf, Bonsecours, Orival, Le Tréport, Jumièges, Tancarville, Fécamp, Eu, Dieppe, etc.

Pour précisions
Contacter :

Service Presse

Tel : 02 35 03 57 39

Fax : 02 35 03 54 30

Directeur de la
Communication

Pierre Bouho

Port : 06 80 58 59 68

pierre.bouho@cg76.fr

Attachée de presse

Camille Rotunno

Port : 06 74 35 26 07

camille.rotunno@cg76.fr

Cabinet du Président
du Département
de Seine-Maritime
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX

30 plans et vues aériennes imprimés sur panneau de 2, 20 x 1,40 sont ainsi exposés sur les grilles extérieures de l'Hôtel du Département de Seine-Maritime (Rouen). Chaque panneau présente respectivement un plan cadastral, une vue aérienne et un plan moderne de chaque site, permettant ainsi au public d'apprécier et de découvrir la transformation de leur environnement depuis le début du XIX^{ème}.

Initié en **1807** à la demande de Napoléon 1^{er} par le rouennais Nicolas François Mollien, alors ministre du Trésor, le plan cadastral dénombre les communes de France sous forme de parcelles de propriété. En 1850, 100 millions de parcelles et 34 000 communes sont répertoriées. A l'époque, la réalisation du « code cadastral » coûte 160 millions de francs (soit 400 M€ de 2007). En **1930**, les plans sont rénovés grâce au travail de milliers d'experts géomètres. En **1970**, les fichiers sont informatisés, et répartis en 4 catégories fondamentales : propriétaires, propriétés non bâties, propriétés bâties, voies et lieux dits. En **1990**, la gestion du plan s'informatise complètement. Des partenariats sont établis entre la Direction Générale des Impôts et les collectivités locales pour dématérialiser le plan cadastral. Avec la version numérique du plan cadastral, les collectivités développent des outils informatiques de gestion de l'espace et d'aménagement du territoire. **En Seine-Maritime, les services du cadastre gèrent 755 000 parcelles. Conservée par les Archives départementales, la documentation cadastrale ancienne a été numérisée en 2006, ce qui a permis la réalisation des tirages exposés aujourd'hui.**

A l'occasion de ses 200 ans, le plan cadastral s'offre une seconde jeunesse : fin 2007, il sera disponible gratuitement sur internet (www.cadastre.gouv.fr).